

La charte de partenariat

Le Pays du Vignoble Nantais s'est engagé dans la lutte contre le changement climatique et dans la maîtrise des dépenses énergétiques. Plusieurs actions ont été initiées pour accompagner et sensibiliser les acteurs du territoire sur les économies d'énergie.

Mais la réussite du Plan Climat du Pays du Vignoble Nantais passe par la participation active de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est pourquoi, il est primordial que chacun puisse s'engager, à son niveau, dans ce projet.

Afin de matérialiser la volonté de chacun d'agir et d'apporter son soutien dans la mise en œuvre du Plan Climat Energie, une charte de partenariat est proposée.

La charte peut être signée par tous les acteurs du territoire, quels qu'ils soient : les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et les associations, les entreprises et les chambres consulaires, les établissements scolaires, les habitants.

Pourquoi signer la charte ?

- Pour concrétiser votre engagement, celui de votre collectivité, de votre entreprise ou association, ...
- Valoriser les actions de votre structure au sein d'un projet plus large,
- Permettre la création d'un réseau d'acteurs et le partage d'expérience,
- Amplifier la démarche.

Chaque signataire de la Charte pourra faire partie du **Club Climat**.

Découvrez les actions des partenaires.

